

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la création et délimitation d'un secteur de renouvellement urbain situé en zone C couverte par un plan d'exposition au bruit de la base aérienne 118 sur le territoire de la commune de MONT-DE-MARSAN.

Demandeur : Communauté d'agglomération de MONT-DE-MARSAN  
575 avenue du Maréchal FOCH -BP 70171  
40 003 MONT-DE-MARSAN

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique durant 30 jours consécutifs du mardi 7 janvier 2025 à 09h00 au mercredi 5 février 2025 à 17h00.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de mise en place du nouveau périmètre de renouvellement urbain situé en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne 118 de MONT-DE-MARSAN.

Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain JOUHANDEAUX, en qualité de suppléant par décision n° E24000100/64 du président du Tribunal Administratif de PAU en date du 6 novembre 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de création d'un secteur de renouvellement urbain en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne 118 de MONT-DE-MARSAN et ses annexes :

- sur support papier : au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
- sur un poste informatique : au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services :
  - de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques ;
  - de Mont-de-Marsan Agglomération et de la Ville de Mont-de-Marsan à l'adresse suivante [www.montdemarsan.fr](http://www.montdemarsan.fr) .

**du mardi 7 janvier 2025 à 09h00 au mercredi 5 février 2025 à 17h00**, les observations et propositions relatives au projet pourront être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40 000 MONT-DE-MARSAN;
- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) **avant le mercredi 5 février 2025 à 17h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP PEB Base 118 MONT-DE-MARSAN).

Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public au Pôle Technique de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Mardi 7 janvier 2025 : de 09h00 à 12h00

Mercredi 22 janvier 2025 : de 09h00 à 12h00

Mercredi 5 février 2025 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Communauté d'agglomération de MONT-DE-MARSAN – 575 avenue du Maréchal FOCH – BP 70171 – 40 003 MONT-DE-MARSAN – 05 58 46 64 10 – [contact@montdemarsan-agglo.fr](mailto:contact@montdemarsan-agglo.fr) .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 73), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.